

*	
*	

\*réservé administratif

**CONTRAT DE FORMATION A LA CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR**

Décret N° 2007 – 1167 du 2 Août 2007 – Art 25

*Entre* : **FISH AND GLISS BATEAU ECOLE** N° agrément établissement de formation 29125  
délivré par la DDTM du Finistère - N° agrément formateur 231733 – 23734 Assurance : APRIL MARINE  
Etablissement représenté par Valérie Gourmelen N° Siret 427 820 519 00028

*Et* le candidat(e) Nom: ..... Prénom .....

Né(e) le : ..... A : .....

Adresse : .....

.....

Tél : .....

Mail : .....

Il est convenu ce qui suit : le présent contrat à pour objet la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur :

PERMIS COTIER /	PERMIS EAUX INERIEURES /	PERMIS HAUTURIER /
-----------------	--------------------------	--------------------

La durée de la formation est convenue jusqu'à obtention de l'examen théorique, pour une durée d'un an maximum à compter du début de la date de celle-ci. La préparation théorique se fera sur une durée de 6 heures environs avec entraînement à l'examen. L'épreuve dite de « manoeuvre » sera enseignée et validée après 3 heures 30 de pratique (ou 4 heures en binôme).

Le tarif de 315 euros (ou 465 euros pour 2 permis) comprenant, les frais de dossiers, les cours sur support papier ainsi que les livrets du candidat et de certification. Ceux-ci devront impérativement être **remplis et comporter le numéro de candidat** fourni par le formateur lors du passage des épreuves.

Le numéro de candidat sera fourni après fourniture des éléments suivants :

Le présent contrat

Copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité recti verso ou passeport)

Photo d'identité

Certificat médical format CERFA (disponible sur FISH AND GLISS.COM) cachet du médecin lisible

Les timbres fiscaux, droit de délivrance et droit d'inscription éventuellement dématérialisés.

Signature

Date

A